

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874

CONTINUÉ DE 1923 à 1948

par

par

EDOUART CLUNET

ANDRE - PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Dijon
Chargé de Cours à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris

Publié avec le concours du

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

M. ANCEL, Conseiller à la Cour de Cassation.
S. BASTID, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
R. DROULLAT, Président du Tribunal de grande instance de la Seine.
J. HAMEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
G. HOLLEAUX, Conseiller à la Cour de Cassation.
P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, Doyen honoraire.
M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
J. MIHURA, Président honoraire à la Cour de Cassation.
M. PICARD, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
R. PINTO, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
P. ROUBIER, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon, Correspondant de l'Institut.
G. SCELLE, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.

Secrétaire de la Rédaction

Paule CHARDENON

Docteur en Droit

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

ÉDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

131, Boulevard St-Germain

P A R I S (VI^e)

1961

SOMMAIRE

1961 (88^e année). — 2^e livraison. — Avril, Mai, Juin.

Doctrines

- La pensée de Georges Scelle et ses possibilités d'application à quelques problèmes récents de droit international, par Lazare KOPELMANAS 350
- Une innovation française en droit fiscal : le pouvoir d'imposition issu des traités internationaux, par Gilles DALIMIER 376

Variétés

- Note sur la loi hongroise V de 1957 sur la nationalité, par Paul SZIGETI 400

Jurisprudence

- Bulletin de jurisprudence française, par B. GOLDMAN, G. LYON-CAEN, R. PINTO et A. PONSARD 404

Conflits de juridictions, litiges entre Français et étrangers, faillite, compétence (426). — Contrat de travail, licenciement, contrat entre Français signé et exécuté au Viet-nam, loi compétente (410). — Déclaration universelle des droits de l'homme, traité international (non) (404). — Faillite, commerçant français exerçant à l'étranger (426). — Jugements étrangers, péremption, loi compétente (408). — Loi étrangère, application immédiate aux contrats en cours, ordre public français (non) (410); faculté de l'appliquer d'office par les juges du fond, matières n'intéressant pas l'ordre public (408); preuve de son contenu (410). — Ordre public (V. Loi étrangère). — Propriété littéraire et artistique, étrangers, jouissance en France du droit d'auteur, loi applicable (420). — Traité international (V. Déclaration universelle des droits de l'homme).

- Chronique de jurisprudence française, par B. GOLDMAN et J. B. SIALELLI. 436

Capacité, tutelle, aliénation d'immeubles en France, loi nationale du mineur (440). — Conflits de juridictions, C. civ., art. 15, exception d'incompétence, justification de la nationalité et du domicile de la défenderesse (448); défendeur étranger, codéfendeurs domiciliés en France, dommages réalisés en France, compétence (450); litige entre étrangers, divorce, domicile conjugal en France, compétence (446); litige entre Français et étrangers, C. civ., art. 14, renonciation tacite, circonstances (446); séparation de corps, loi canadienne, conversion, compétence (452). — Convention franco-vietnamienne du 16 septembre 1954 (V. Etrangers (Condition des)). — Divorce (V. Conflits de juridictions). — Etrangers (Condition des), Baux à loyer, Convention franco-vietnamienne du 16 septembre 1954, droit de reprise (non) (436); baux commerciaux, renouvellement, Italiens (non). cession à un Français, durée d'exploitation (438). — Jugements étrangers, *exequatur*, séparation de corps, effet en France (452). — Litispendance, instance à l'étranger, exception irrecevable en France (450). — Loi étrangère, interprétation, rôle de la Cour de cassation (440). — Séparation de corps, conversion, loi du domicile commun (452). — Sociétés, nationalité, compétence (442).

- Chronique de jurisprudence suisse, par P. LALIVE 458

Aliments (V. Conflits de juridictions). — Conflits de juridictions, accident d'automobile, compétence du juge du lieu de l'accident, convention internationale sur l'exécution des jugements (494); action personnelle en dommages-intérêts, conventions italo-suisse de 1868 et 1933 (490); aliments, paternité naturelle, défendeur étranger domicilié à l'étranger, compétence

(472); aliments, paternité naturelle, défendeur étranger domicilié à l'étranger, péremption de l'action (472); divorce, mari étranger, femme étrangère et suisse, litispendance et connexité, exception de chose jugée (466); modification des droits des parents divorcés à l'étranger, action en Suisse contre le père étranger domicilié à l'étranger, compétence (474); succession, convention franco-suisse de 1869 (480), (486). — Convention entre la Perse et la Suisse de 1934 (V. Immunité de juridiction). — Convention franco-suisse de 1869 (V. Conflits de juridictions). — Convention germano-suisse du 2 novembre 1929 (V. Jugements étrangers). — Convention internationale sur l'exécution des jugements (V. Conflits de juridictions). — Conventions italo-suisse de 1868 et 1933 (V. Conflits de juridictions). — Divorce (V. Conflits de juridictions). — Immunité de juridiction, agents diplomatiques, convention d'établissement entre la Suisse et la Perse de 1934 (474); Etat étranger, acte de gouvernement ou de gestion (458). — Jugements étrangers, exécution, ordre public suisse, convention germano-suisse du 2 novembre 1929 (496); (500). — Ordre public (V. Jugements étrangers). — Succession (V. Conflits de juridictions).

Bulletin de jurisprudence marocaine, par P. DECROUX 506

Convention franco-marocaine du 5 octobre 1957 (V. Jugements étrangers). — Divorce, séparation de corps, conversion, époux français, loi applicable (520); (V. Statut personnel). — Jugements étrangers (français), *exequatur*, convention d'aide mutuelle judiciaire du 5 octobre 1957 (530). — Mariage, 1° Espagnol et Française divorcée, célébration civile, nullité, mariage putatif, 2° Espagnols catholiques, célébration civile, nullité (510). — Régime matrimonial, absence de contrat, Italien et Française mariés en France, loi nationale du mari (524). — Statut personnel, Français musulman, divorce, compétence (506).

Chronique de jurisprudence tunisienne, par J.-M. VERDIER 540

Adoption, légitimation adoptive, application cumulative des lois de l'adoptant et de l'adopté (560); loi de l'adoptant et de l'adopté (562). — Conflits de juridictions, convention judiciaire franco-tunisienne du 9 mars 1957, instances en France et en Tunisie, connexité (non) (562). — Convention franco-tunisienne du 3 juin 1955 (V. Nationalité). — Convention judiciaire franco-tunisienne du 9 mars 1957, instances pendantes devant les juridictions supprimées, règle de conflit applicable (556); (V. Divorce). — Désaveu de paternité, loi applicable (560). — Divorce, conversion de la séparation de corps, loi applicable (552); époux de nationalité différente, détermination de la règle de conflit, Convention judiciaire franco-tunisienne du 9 mars 1957 (556); époux de nationalité différente, loi personnelle du mari (552); époux de nationalité différente, loi personnelle du mari, ordre public tunisien (554). — Légitimation adoptive (V. Adoption). — Mariage, forme, *locus regit actum*, validité (552). — Nationalité, Convention franco-tunisienne du 3 juin 1955 (550); perte de la nationalité tunisienne par mariage, allégeance perpétuelle (550). — Ordre public, divorce, substitution de la loi tunisienne à la loi italienne compétente (554). — Qualification, « affiliation » italienne, équivalence avec l'adoption (562). — Règle de conflit, nature, règle de conflits internes ou internationaux (556).

Documents

RELATIONS DE LA FRANCE ET DES ETATS AFRICAINS ACCÉDANT A L'INDÉPENDANCE :

Accords particuliers entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements respectifs de la République centrafricaine, de la République du Congo et de la République du Tchad, signés les 11, 13 et 15 août 1960 (D. n. 60-1230, 23 nov. 1960 : J. O. 24 nov. 1960) 566

Accords particuliers entre la République française et la République centrafricaine, signés à Bangui le 13 août 1960 :

Accord particulier sur les conditions de participation de la République centrafricaine à la Communauté 566

Convention d'établissement entre la République française et la République centrafricaine	568
Accords particuliers entre la République française et la République du Congo, signés à Brazzaville le 15 août 1960	572
Accords particuliers entre la République française et la République du Tchad, signés à Fort-Lamy le 11 août 1960	572
Accords particuliers entre la République française et la République gabonaise, signés à Libreville le 17 août 1960 (D. n. 60-1231, 23 nov. 1960 : J. O. 24 nov. 1960) :	
Accord particulier sur les conditions de participation de la République gabonaise à la Communauté	572
Convention d'établissement entre la République française et la République gabonaise	574
NATIONALITÉ :	
Ordonnance n. 61-120 du 2 février 1961 portant modification de certaines dispositions du Code de la nationalité française (J. O. 4 fév. 1961)	578
DROIT INTERNATIONAL PÉNAL :	
Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 décembre 1949, ouverte à la signature à New-York le 21 mars 1950 (D. n. 60-1251, 25 nov. 1960 : J. O. 27 nov. 1960)	580
ALIMENTS :	
Convention sur le recouvrement des aliments à l'étranger, signée à New-York le 20 juin 1956 (D. n. 60-1082, 6 oct. 1960 : J. O. 12 oct. 1960)	588
EDUCATION, SCIENCE ET CULTURE (UNESCO) :	
Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, règlement d'exécution et protocole annexe, signés à La Haye le 14 mai 1954 (D. n. 60-1131, 18 oct. 1961 : J. O. 25 oct. 1961)	598
Bibliographie et Revue des revues	616
Informations	642